

Référence : SR/ASMDL/NL/DB/23/C-070

AVIS D'OUVERTURE

CONCOURS INTERNE SUR TITRES POUR L'ACCES AU CORPS DE CADRE DE SANTE

Textes de références : Décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012, Arrêté du 25 juin 2013.

Un concours interne sur titres pour l'accès au corps des Cadres de Santé est ouvert et organisé au Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours (Indre & Loire), en vue de pourvoir les postes suivants :

FILIÈRE INFIRMIER

CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL UNIVERSITAIRE DE TOURS (37).....07 postes

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AMBOISE-CHATEAU-RENAULT (37)02 postes

CENTRE HOSPITALIER DE CHINON (37).....01 poste

FILIÈRE MEDICO-TECHNIQUE

CENTRE HOSPITALIER INTERCOMMUNAL AMBOISE-CHATEAU-RENAULT (37).....01 poste

Le concours interne sur titres est ouvert aux fonctionnaires hospitaliers titulaires du diplôme de cadre de santé, relevant des corps régis par les décrets du 30 novembre 1988, du 29 septembre 2010 et du 27 juin 2011, comptant au 1^{er} janvier de l'année du concours, au moins cinq ans de services effectifs accomplis dans un ou plusieurs des corps cités dans le décret n°2012-1466 du 26 décembre 2012, ainsi qu'aux agents non titulaires de la fonction publique hospitalière titulaires de l'un des diplômes, titres ou autorisation requis pour être recrutés dans l'un des corps cités dans le décret susvisé et du diplôme de cadre de santé, ayant accompli au moins cinq ans de services publics effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière.

A l'appui de sa demande, le candidat au concours externe sur titres doit joindre les pièces suivantes :

- 1- Une demande d'admission à concourir établie sur papier libre dans laquelle le candidat indique, dans le cas de concours ouvert pour pourvoir des postes dans plusieurs établissements, l'ordre de sa préférence quant à son affectation éventuelle.
- 2- Un curriculum vitae détaillé établi sur papier libre.
- 3- un état signalétique des services publics rempli et signé par l'autorité investie du pouvoir de nomination.
- 4- Le diplôme de cadre de santé, titres de formation, certifications et équivalences dont il est titulaire ou une copie conforme à ces documents.

Référence : SR/ASMDL/NL/DB/23/C-070

La sélection des candidats pour le concours interne sur titres, repose sur une analyse de la complétude du dossier reposant sur :

- La possession du titre de formation ou de l'attestation d'équivalence requis pour l'accès au corps des cadres de santé paramédicaux.
- L'analyse des qualités générales du dossier de candidature par le jury, afin d'évaluer l'aptitude à exercer les missions de cadre de santé paramédical.

Les dossiers d'inscription seront à télécharger sur intranet (D.R.H. - Recrutement, Formation et Perspectives Professionnelles - Les concours) et sur le site internet du CHRU (Nous rejoindre - Travailler au C.H.R.U. - Nos concours).

Ces dossiers peuvent aussi être retirés auprès du Département Développement Professionnel – Gestion des Concours (Poste : 7.7668), sur le site de l'Institut de Formation des Professions de Santé, rue Mansart à Chambray-lès-Tours auprès duquel peuvent être obtenus tous renseignements complémentaires (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00).

Les candidatures devront être adressées, **au plus tard le vendredi 29 septembre 2023 à 17 heures 00**, par lettre recommandée, (le cachet de la poste faisant foi) à Monsieur le Directeur à la Direction des Ressources Humaines, Département Développement Professionnel - Gestion des concours du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Tours - 37044 TOURS CEDEX 9.

A Tours, le 26 juillet 2023



La Directrice Adjointe des Ressources Humaines
et des Ecoles,

Anne Sophie MAURE DE LIMA